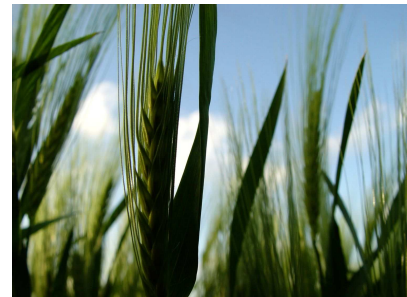
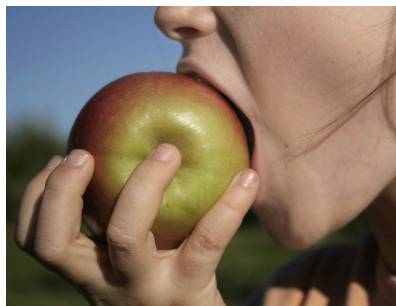


Cultiver Montréal : Le futur de l'agriculture urbaine



Mémoire présenté par



Elsie Lefebvre

Conseillère de ville du district Villeray de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et vice-présidente de la Commission permanente sur transport et les travaux publics

Dans le cadre des consultations publiques de l'OCPM
sur l'état de l'agriculture urbaine

Juin 2012

À propos de l'auteur

L'opposition officielle de la Ville de Montréal est composée de 18 élus de Vision Montréal, dont quatre maires d'arrondissement. La chef de Vision Montréal et de l'Opposition officielle est Mme Louise Harel. Ce mémoire a été rédigé par Sarah Gagnon-Turcotte, attachée politique au cabinet de l'Opposition officielle.

Pour nous suivre :



visionmtl.com



twitter.com/visionmontreal



facebook.com/visionmontreal

Résumé

Ce mémoire est l'occasion pour Vision Montréal de présenter sa vision de la place et du rôle de l'agriculture urbaine dans notre métropole. Afin de poursuivre la réflexion, Vision Montréal appelle à la création d'un groupe de travail qui permettra d'amener plus loin cette consultation sur « l'état de l'agriculture urbaine » afin d'élaborer et de tester des approches flexibles et innovatrices pour promouvoir l'agriculture urbaine.

Table des matières

Cultiver Montréal : Le futur de l'agriculture urbaine	3
Mise en contexte.....	3
1. Consolider les acquis actuels en matière d'agriculture urbaine	4
Le verdissement, premier pas vers l'agriculture urbaine.....	4
Un portrait global de l'agriculture urbaine pour mieux orienter la prise de décision.....	5
2. Intégrer l'agriculture urbaine à la planification et l'aménagement urbain.....	6
Des objectifs pour l'agriculture périurbaine et urbaine	7
3. Faire preuve d'audace : mettre en œuvre des projets pilotes innovateurs.....	7
L'agriculture urbaine en serres et en hauteur.....	8
Les terrains vacants et les friches industrielles	9
Des ruches en ville	9
4. Développer les outils nécessaires pour le développement de l'agriculture urbaine à Montréal	9
Accroître l'espace dédié à l'agriculture urbaine.....	10
Mettre l'agriculture urbaine à profit pour réduire l'insécurité alimentaire.....	10
Soutenir et développer la chaîne de services parallèle à l'agriculture urbaine	10
Améliorer le financement destiné à l'agriculture urbaine	11
Conclusion	11

Cultiver Montréal :

Le futur de l'agriculture urbaine

Mise en contexte

L'agriculture urbaine occupe une place de choix à Montréal. Dès 1975, la Ville de Montréal lançait un programme de jardins communautaires qui n'a cessé de grandir et a donné au fil du temps naissance à une grande diversité de pratiques. Aujourd'hui, Montréal compte à elle seule plus de la moitié des jardinets communautaires du Canada¹.

L'agriculture urbaine prend diverses formes; du jardin communautaire ou collectif, au toit vert en passant par le simple jardin sur le balcon. Les bénéfices qui en découlent sont nombreux tant sur le plan économique, social, environnemental que de la santé. L'agriculture urbaine crée des emplois, des réseaux sociaux et d'entraide, participe à la lutte contre les îlots de chaleur, s'inscrit dans une saine gestion des eaux de pluie et une meilleure préservation de la biodiversité, et réduit la production de GES grâce à l'alimentation locale tout en palliant à l'insécurité alimentaire².

Malgré l'importance revêtue par l'agriculture urbaine à Montréal³, celle-ci n'est pas intégrée au cœur de la planification, de l'aménagement et de la vision du développement de notre ville. Elle demeure plutôt en périphérie et se fait donc de manière *ad hoc*, selon la pression des citoyens et à la discrétion des arrondissements. Les présentes consultations offrent donc l'occasion de réfléchir collectivement aux moyens dont la Ville et ses arrondissements disposent et ceux qu'ils peuvent développer pour faire la promotion de l'agriculture urbaine.

Déjà, les arrondissements dirigés par les élus de Vision Montréal sont engagés dans la promotion de l'agriculture urbaine. Chaque arrondissement a donc mis certaines actions en œuvre, tel que :

- Adoption d'un règlement de verdissement favorisant la création de toits verts et exigeant que tout nouveau projet immobilier consacre 20 % de sa superficie à des espaces verts, ouvrant la porte à l'intégration de zones destinées à l'agriculture urbaine;
- Création de marchés publics estivaux et ouverture des parcs aux marchés publics;
- Accueil de ruches urbaines;
- Distribution de plants de tomates, de fines herbes et d'arbres fruitiers;
- Soutien financier à l'agriculture urbaine en collaboration avec les organismes communautaires.

Ce mémoire est l'occasion pour Vision Montréal de présenter sa vision de la place et du rôle de l'agriculture urbaine dans notre métropole dont les quatre axes principaux sont :

- (1) Consolider les acquis actuels en matière d'agriculture urbaine
- (2) Intégrer l'agriculture urbaine à la planification et l'aménagement urbain
- (3) Mettre en œuvre des projets pilotes innovateurs
- (4) Développer les outils nécessaires pour le développement de l'agriculture urbaine

¹ *État de l'agriculture urbaine à Montréal* - Document préparé par la Ville de Montréal en vue de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal, 2012, à la p.13.

² Pour plus d'exemples, consultez *l'État de l'agriculture urbaine à Montréal*, 2012, aux pages 6-7.

³ Et les chiffres ne mentent pas : il existe 95 jardins communautaires à Montréal, recouvrant environ 26 hectares, qui accueillent plus de 12 000 jardiniers par an, tandis que 51 % des résidents de la région métropolitaine de Montréal indiquent qu'une personne dans leur ménage fait pousser des aliments dans leur cour, sur leur balcon ou dans un jardin. Source : *État de l'agriculture urbaine à Montréal* et Sondage Léger Marketing mandaté par Alternatives réalisé du 11 au 13 octobre 2011.

1. Consolider les acquis actuels en matière d'agriculture urbaine

Le verdissement, premier pas vers l'agriculture urbaine

Dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, l'agriculture urbaine est associée à un objectif plus large, celui de « [c]ontribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur », avec, entre autres, le sous-objectif suivant :

« En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement et en collaboration avec les différentes instances, **développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine** »

Toutefois, le Bilan 2010-2011 annonce que les travaux concernant la Stratégie de verdissement, stratégie qui devait accorder une place significative à l'agriculture urbaine et qui était un engagement déjà présent dans le Plan 2005-2009, sont présentement suspendus⁴. Seule une *Déclaration en faveur de la biodiversité et du verdissement* a été adoptée en 2010, dans laquelle la Ville s'engage à « [d]évelopper l'agriculture urbaine durable sous ses différentes formes », sans toutefois fournir d'objectifs précis.

Le verdissement est pourtant la première étape vers une augmentation de la présence de l'agriculture urbaine dans notre ville. En effet, la mise en place de mesures de verdissement (ruelles vertes, espaces verts, toits verts, plantation de friches, amélioration de la canopée, etc.) est la première étape d'un processus permettant de s'approprier des espaces qui pourront par la suite être consacrés à l'agriculture urbaine.

Déjà, certains arrondissements, notamment Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie et le Sud-Ouest, ont adopté des règlements qui exigent des promoteurs privés de consacrer un pourcentage minimal (généralement 20 %) de la superficie de leur projet immobilier à des espaces verts. Ces espaces verts peuvent ensuite être consacrés au jardinage ou à l'agriculture urbaine. Ce type de règlement permet d'intégrer le verdissement et l'agriculture urbaine au cœur même de l'aménagement de la ville. Certains arrondissements, dont le Sud-Ouest, invitent également les promoteurs à intégrer des bacs de plantation à même les balcons des nouvelles résidences afin de favoriser l'accès des citoyens propriétaires à l'agriculture urbaine.

De la même manière, les pratiques en matière de réfection routière et autres travaux publics ont subi des changements dans certains arrondissements, dont Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de faire plus de place aux mesures de verdissement⁵. Ce changement correspond à l'action 14 du Plan de développement durable 2010-2015 et vise à verdir les trottoirs, les terre-pleins, les saillies et les carrés d'arbres. Ces pratiques, plutôt qu'être discrétionnaires, devraient être systématisées de manière à accélérer significativement le verdissement de notre ville. Actuellement, le Bilan 2010-2011 mentionne uniquement à cet effet la construction de pistes cyclables et le réaménagement de la place d'Armes, ce qui nous semble être très loin de l'objectif d' « [i]ntégrer des mesures d'apaisement de la circulation, des aménagements favorisant les déplacements actifs, ainsi **que des mesures de verdissement lors d'interventions sur le réseau routier** ».

Afin d'accélérer le verdissement de Montréal et augmenter l'espace disponible pour pratiquer l'agriculture urbaine, Vision Montréal fait donc les recommandations suivantes :

⁴ Bilan 2010-2011 du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2014*, p. 53.

⁵ Ce changement est d'ailleurs un des objectifs (Action 14) du plan de développement durable 2010-2015 visant à « Apaiser la circulation » dans la ville.

Recommandation 1

Relancer dans les meilleurs délais les travaux devant mener à l'adoption d'une *Stratégie municipale de verdissement* qui permettra d'accélérer la mise en œuvre de mesures de verdissement à travers la ville et, dans cette stratégie, accorder une place significative à l'agriculture urbaine et en reconnaître les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Recommandation 2

Exiger qu'un minimum de 20 % de la superficie de tout nouveau projet immobilier, public ou privé, soit consacré à des espaces verts et systématiquement étudier la possibilité d'y réserver un espace pour l'agriculture urbaine.

Recommandation 3

Exiger l'application de mesures de verdissement lors de travaux de réfection routière entrepris par les arrondissements ou la ville-centre et étudier la possibilité d'y réserver un espace pour l'agriculture urbaine en tenant compte de critères de santé et de sécurité publiques.

Un portrait global de l'agriculture urbaine pour mieux orienter la prise de décision

L'objectif de « développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine » nous semble actuellement difficile à atteindre, étant donné la faiblesse des informations que nous détenons sur celle-ci.

Le plus récent rapport de l'administration sur « [l']état de l'agriculture urbaine à Montréal » (2012) présente quelques statistiques sur le nombre et la superficie des jardins communautaires⁶. Toutefois, aucune donnée évolutive n'est présentée qui permettrait de voir si le nombre de jardins communautaires a augmenté ou diminué au cours des dernières années, notamment suite à la problématique de la contamination des terrains vécue dans les années 2000. Quant aux jardins collectifs, mis à part une liste d'exemple, le rapport ne présente aucune information compilée (superficie, nombre de jardiniers, évolution dans le temps, etc.)

Le rapport, s'il recense certain types d'initiatives privées soutenues par la ville, ne fait toutefois pas un portrait comparatif des approches existantes, de leurs avantages et inconvénients respectifs, condition *sine qua non*, nous semble-t-il, pour développer de nouvelles façons de faire.

En outre, les données relatives au nombre de jardins et à leur superficie ne sont pas mises en corrélation avec d'autres données qui permettraient de mesurer l'impact de l'agriculture urbaine sur des objectifs plus généraux tel que le verdissement, la lutte contre les îlots de chaleur, la sécurité alimentaire, etc. Sans données quant au nombre de jardins communautaires présents dans les milieux défavorisés ou à la superficie d'espaces résiduels sous-utilisés employée pour l'agriculture urbaine⁷, sans information sur le nombre de jardins communautaires présents dans les îlots de chaleur ou les « déserts alimentaires »⁸, sans information sur l'évolution récente de l'agriculture urbaine sur l'île, il est difficile de faire un portrait d'ensemble de l'agriculture urbaine, de ses impacts et de son évolution.

⁶ *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, à la p. 49.

⁷ Ces deux indicateurs étaient déjà intégrés au premier *Plan stratégique de développement durable 2005-2009*. Pourtant, en 2009, lors du Bilan synthèse 2005-2009, il a été constaté qu'aucune donnée n'était disponible permettant de mesurer ces indicateurs. Source : Bilan synthèse 2005-2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009*, à la p. 51.

⁸ Quartiers où il est difficile d'accéder à des fruits et légumes frais à distance de marche.

Un tel portrait permettrait non seulement de développer des approches novatrices et des programmes de soutien, mais permettrait également de prioriser la prise d'actions concrètes et d'effectuer un suivi dans le temps. C'est pourquoi Vision Montréal fait les recommandations suivantes :

Recommandation 4

Cartographier les espaces publics et collectifs utilisés pour l'agriculture urbaine et en faire le suivi annuel.

Recommandation 5

Développer des indicateurs d'action concrets⁹ en lien avec les objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* relatifs à l'agriculture urbaine et produire l'information nécessaire afin d'en faire un suivi adéquat.

Recommandation 6

Produire un second rapport sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal qui met en corrélation les informations issues des indicateurs d'action avec des données socio-économiques et environnementales de manière à aider les arrondissements dans leur prise de décision.

2. Intégrer l'agriculture urbaine à la planification et l'aménagement urbain

À plus grande échelle, la prise en considération de l'agriculture urbaine dès la planification de l'aménagement urbain est un moyen de répondre aux différents défis auxquels elle est confrontée, notamment la rareté des terrains disponibles et la pression qu'exerce le développement immobilier sur l'occupation du territoire. Une telle intégration permettrait dès les premières étapes de la planification de favoriser la création ou la préservation d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine lors du développement de nouveaux projets immobiliers.

À cet égard, les présentes consultations arrivent à point nommé. Depuis 2010, la grande région de Montréal s'est lancée dans un large effort de planification afin de se doter de nouvelles orientations d'aménagement pour l'ensemble de son territoire. Déjà, le 12 mars dernier, est entré en vigueur le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (regroupant 82 municipalités). Le PMAD détermine des orientations et des objectifs d'aménagement qui doivent par la suite être intégrés au *Schéma d'aménagement et de développement* (SAD) de l'agglomération de Montréal qui est constituée de 16 municipalités, incluant la Ville de Montréal. Le SAD est prévu pour 2014. Chaque municipalité devra ensuite se doter d'un Plan d'urbanisme en conformité avec les lignes directrices établies dans le SAD. L'adoption du Plan d'urbanisme de Montréal est prévue pour 2015. Le Plan d'urbanisme « présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal ainsi que les mesures servant à mettre en œuvre les orientations et les objectifs qui en découlent »¹⁰. Il intègre les éléments d'intérêt pan-montréalais, mais consacre aussi un chapitre à chaque arrondissement de la ville. En parallèle et afin de nourrir l'élaboration tant du Schéma d'aménagement que du Plan d'urbanisme prévus, Montréal a lancé un processus de planification et de consultation : le *Plan de développement*

⁹ Exemple d'indicateurs :

- Nombre d'aménagement intégrant des mesures de verdissement et/ou d'agriculture urbaine effectué par la ville / l'arrondissement
- Nombre de jardins / jardinets / jardiniers
- Investissement accordés par la ville-centre / les arrondissements à l'agriculture urbaine

¹⁰ Plan d'urbanisme, 2004, Ville de Montréal, accessible en ligne :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761,3098684&_dad=portal&_schema=PORTAL

de Montréal (PDM), dont l'adoption est prévue pour le début de 2013. Le PDM vise à dégager une vision concertée de développement de la collectivité montréalaise sur un horizon de 20 ans. Dans ce contexte, les consultations présentes sont l'occasion de réfléchir aux moyens d'intégrer l'agriculture urbaine directement dans les outils de planification et d'aménagement urbain de Montréal.

Des objectifs pour l'agriculture périurbaine et urbaine

Actuellement, parmi les outils de planification, tant le PMAD et le projet de PDM reconnaissent l'importance de l'agriculture pour la métropole, et ce, au niveau économique (le secteur agroalimentaire représente environ 11% de l'emploi métropolitain), environnemental (préservation des terres) et social (sécurité alimentaire).

Le PMAD, quoiqu'il reconnaisse l'agriculture urbaine de manière générale, vise principalement à préserver les terres agricoles de la grande région de Montréal en luttant contre l'étalement urbain¹¹. Pour ce faire, il délimite très spécifiquement le territoire à urbaniser d'ici 2031 et vise à orienter 40 % de la croissance résidentielle dans les aires TOD. En complément, le PMAD cherche à accroître la superficie des terres en culture de 6 % d'ici 2031. Toutefois, le PMAD ne mentionne pas directement l'agriculture urbaine dans les milieux urbains de haute densité.

En revanche, le projet de PDM présentement soumis à la population souligne quant à lui à deux reprises l'importance de l'agriculture urbaine¹² afin d'améliorer la sécurité alimentaire (marchés publics et agriculture urbaine de proximité) et le verdissement (jardins et toits verts), sans toutefois préciser d'objectifs précis.

Il sera essentiel que le Schéma d'aménagement, mais surtout le Plan d'urbanisme de Montréal, reflètent ces orientations afin qu'elles puissent se traduire en mesures concrètes sur le terrain. Vision Montréal croit par ailleurs qu'à l'instar du PMAD qui a adopté l'objectif d'accroître les terres en culture de 6 %, la Ville de Montréal devrait adopter un objectif chiffré quant à la superficie utilisée pour l'agriculture urbaine sur son territoire. Cet objectif viendrait en quelque sorte chapeauter les initiatives mises en œuvre dans le cadre du *Plan de développement durable* ou de l'éventuelle *Stratégie de verdissement*.

Recommandation 7

Reconnaître l'importance et les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture urbaine dans le Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal.

Recommandation 8

Intégrer des objectifs chiffrés dans le Plan d'urbanisme de Montréal relatifs à la production alimentaire en milieu urbain de haute densité, de manière à compléter les objectifs du PMAD en milieu périurbain.

3. Faire preuve d'audace : mettre en œuvre des projets pilotes innovateurs

Nous croyons que Montréal doit également faire preuve d'audace en matière d'agriculture urbaine. Nous pouvons être fiers d'avoir été parmi les premières villes à instaurer un programme visant à soutenir les jardins communautaires. Implanté dans les années 1970 à la suite d'un incendie majeur

¹¹ À cet égard, il est surprenant que seule la préservation du patrimoine agricole de l'ouest de Montréal ait été reconnue. Il est raisonnable de s'interroger sur le fait que l'est de Montréal n'ait pas été considéré historiquement comme possédant le potentiel d'une zone agricole permanente. Il serait possible de remédier à cela en priorisant la préservation des zones agricoles dans l'est de Montréal.

¹² *Demain Montréal*, Projet de plan de développement de Montréal, Document de discussion, mai 2012, aux pp. 27 et 52.

dans le quartier Centre-Sud et de la hausse des prix de la nourriture provoquée par la crise du pétrole, ce programme demeure encore aujourd'hui l'un des plus importants des villes industrialisées. Ce programme a inspiré de nombreuses autres cités et a fait en sorte que Montréal compte à elle seule plus de la moitié des jardinets communautaires du Canada¹³.

Par ailleurs, alors que les jardins communautaires existent depuis 35 ans, depuis quelques années on constate l'émergence d'un grand nombre de nouveaux acteurs faisant la promotion de nouvelles formes d'agriculture urbaine, notamment les jardins collectifs. Plusieurs de ces initiatives sont situées sur le domaine privé et elles sont pour la plupart portées par des acteurs du milieu, tel que les éco-quartiers et des groupes communautaires.

Afin de développer des approches novatrices en matière d'agriculture urbaine et des programmes qui répondent réellement aux besoins des « urbainculteurs », il faut que la Ville et les acteurs du milieu puissent les tester et développer une réelle expertise. C'est pourquoi Vision Montréal fait la recommandation suivante :

Recommandation 10

Soutenir financièrement les acteurs du milieu œuvrant au développement de l'agriculture urbaine, notamment les éco-quartiers, et encourager la mise en œuvre de projets pilotes innovateurs en matière d'agriculture urbaine.

Voici quelques exemples de projets innovateurs qui pourraient être expérimentés à Montréal :

L'agriculture urbaine en serres et en hauteur

Dans des climats comme le nôtre, tous les produits frais que nous consommons en hiver doivent être importés ou produits dans des serres. La conscience environnementale d'un nombre toujours croissant de citoyens les pousse à rechercher des produits frais qui sont également cultivés localement. Dans ce contexte, l'agriculture urbaine en serres et en hauteur mérite d'être envisagée.

Montréal connaît déjà un exemple prometteur de serres urbaines avec Les Fermes Lufa, la première serre commerciale sur toit au monde. Fondée en 2011, cette entreprise est dédiée à l'agriculture urbaine durable. Elle produit 1 500 livres de fruits et légumes frais par jour qui sont ensuite distribués à travers Montréal. Avec ses 31 000 pieds carrés, la ferme nourrit environ 2 000 personnes.



HRVST : Une entreprise québécoise innovatrice

Le système d'agriculture intérieure de l'entreprise HRVST permet, grâce à des technologies québécoises, de produire 90 000 pi² de culture sur à peine 10 000 pi² de superficie dans des entrepôts sans aucune lumière naturelle.

Il n'existe toutefois aucune serre en hauteur à Montréal. Selon l'ONU, la population atteindra 9,1 milliard en 2050, nécessitant une croissance de la production alimentaire d'au moins 70%. Certaines régions ne disposeront pas de l'espace nécessaire à une telle augmentation et devront s'appuyer sur de nouvelles technologies. Des projets pilotes en hauteur commencent à se déployer à travers le monde, mais la technologie demeure émergente. Un des problèmes soulevés relativement à l'agriculture en hauteur est la contrainte liée à la lumière. La superposition des étages requièrent l'utilisation de lumière artificielle en grande quantité, ce qui consomme d'importante quantité d'électricité. La présence d'une énergie peu chère et renouvelable au Québec lui confère donc un avantage certain dans ce domaine. La possibilité de

mettre en place des projets pilotes dans ce domaine mérite d'être étudiée avec attention.

¹³ *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, à la p.13.

Les terrains vacants et les friches industrielles

Les villes, pour diverses raisons, sont continuellement trouées de terrains vacants ou sous-utilisés. Certains des terrains inoccupés ou désaffectés sur le territoire montréalais pourraient être des lieux propices à la pratique de l'agriculture urbaine, notamment dans certaines friches industrielles. Plusieurs villes à travers le monde ont modifié leur règlement afin de permettre aux citoyens de transformer plus facilement ces espaces. Il suffit de pratiquer la culture dans un contenant (des bacs, par exemple) afin de permettre de transporter le jardin si le propriétaire du terrain souhaite le reprendre.

Des ruches en ville



À l'instar de l'agriculture, l'apiculture urbaine est de plus en plus populaire et Montréal accueille déjà quelques projets de ruches en ville. La grande variété de fleurs et de plantes qu'on retrouve dans les villes et la faible utilisation de pesticides font en sorte que les ruches en milieu urbain sont souvent en meilleure santé que celles des régions rurales. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'utilisation de pesticides est l'une des principales causes de la disparition massive des pollinisateurs sauvages. La ville peut donc contribuer à remédier à cette tendance. Cet été seulement, le Sud-Ouest a reçu trois nouvelles demandes pour des ruches urbaines.

4. Développer les outils nécessaires pour le développement de l'agriculture urbaine à Montréal

En terminant, Vision Montréal souhaite que la présente consultation publique ne soit que la première étape d'un processus qui mènera à l'adoption de mesures concrètes visant à favoriser l'agriculture urbaine à Montréal. De telles mesures sont nombreuses, ce qui se fait ici et à l'étranger méritent donc d'être étudiés attentivement afin de déterminer leur pertinence pour Montréal. Pour ce faire, nous croyons que la Ville aura besoin d'experts pour analyser et prioriser les différentes propositions sur la table, c'est pourquoi Vision Montréal fait la recommandation suivante :

Recommandation 9

Mettre sur pied un comité de mise en œuvre à la Ville de Montréal dont l'objectif sera de développer les outils municipaux de planification, de réglementation et de financement nécessaires à la promotion de l'agriculture urbaine en tenant compte des objectifs suivants :

- **Accroître l'espace dédié à l'agriculture urbaine**
- **Mettre l'agriculture urbaine à profit pour réduire l'insécurité alimentaire**
- **Soutenir et développer la chaîne de services parallèle à l'agriculture urbaine**
- **Améliorer le financement destiné à l'agriculture urbaine**

Ce comité devra être constitué d'experts et travailler de concert avec les citoyens et organismes du milieu tel que le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU).

Afin d'orienter le travail de ce comité, nous proposons ici quelques pistes de réflexion, loin d'être exhaustives :

Accroître l'espace dédié à l'agriculture urbaine

Les importantes listes d'attente dans la quasi-totalité des jardins communautaires et collectifs démontre non seulement l'intérêt des Montréalais pour l'agriculture urbaine, mais également l'urgence d'accroître l'espace dédié à celle-ci. Pour ce faire, Vision Montréal recommande d'étudier la faisabilité d'une multitude d'avenues qui optimiserait l'occupation du domaine public et privé tel que :

- L'utilisation de certains espaces publics afin d'y pratiquer l'agriculture urbaine (toits et murs des édifices municipaux, stationnements et espaces sous-utilisés, parcs, etc.);
- L'identification des lieux bétonnés à verdir, des terrains sous-utilisés et des friches industrielles pouvant être reconverties de manière permanente ou temporaire en zones de production alimentaire;
- La mise sur pied d'un service d'accompagnement des citoyens qui désirent entamer un dialogue avec les propriétaires de terrains vacants afin de les utiliser pour pratiquer l'agriculture urbaine de manière temporaire;
- Un règlement exigeant la mise en place de toits verts sur un pourcentage de la superficie de tout nouvel édifice d'envergure, à l'instar de Toronto¹⁴;
- La promotion de l'agriculture urbaine dans le cadre des programmes de création de ruelles vertes.

Mettre l'agriculture urbaine à profit pour réduire l'insécurité alimentaire

Dans les quartiers défavorisés et les déserts alimentaires, il peut être difficile de mettre la main sur des produits frais, même l'été. L'accessibilité de jardins collectifs ou communautaires locaux ou la distribution de plantes maraîchères ou fruitières peut contribuer à réduire l'insécurité alimentaire de ces secteurs. À cet égard, Vision Montréal recommande d'explorer sérieusement les options suivantes :

- Prioriser le développement de l'agriculture urbaine dans les secteurs où il y a présence d'insécurité alimentaire et intégrer ces orientations dans le chapitre d'arrondissement intégré au Plan d'urbanisme;
- Prioriser davantage le volet agricole des programmes de revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- Accroître le nombre de marchés publics sur le territoire montréalais, notamment en permettant de tels projets dans les parcs locaux;
- Encourager la plantation d'arbres fruitiers¹⁵, notamment dans les quartiers défavorisés, les corridors scolaires et les déserts alimentaires.

Soutenir et développer la chaîne de services parallèle à l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine n'est pas l'apanage du simple citoyen qui désire avoir quelques légumes frais à se mettre sous la dent pendant la période estivale. Elle peut être un passe-temps, mais aussi une source de revenu, notamment en milieu périurbain où de grandes surfaces sont disponibles. À cet égard, il est également important de prendre en considération dans la réflexion globale sur l'agriculture urbaine à Montréal les besoins des jardiniers urbains liés à la mise en marché de leurs produits, par exemple. À l'instar de la mise en marché, de nombreux autres services peuvent être

¹⁴ Le règlement de Toronto sur les toits verts stipule que tout nouvel édifice de plus de 2 000 mètres carré doit se doter d'un toit vert recouvrant entre 20 et 60 % du toit : <http://www.toronto.ca/legdocs/bylaws/2009/law0583.pdf>.

¹⁵ Plusieurs arbres fruitiers développent une canopée de moins grande ampleur que d'autres essences d'arbres. Cette considération, malgré l'objectif d'accroître la canopée de 25 % d'ici 2031 contenu dans le PMAD, ne devrait pas empêcher la plantation d'arbres fruitiers à Montréal. Un exemple intéressant est le *Fruit City* de Londres (<http://fruitcity.co.uk/>).

indispensables au succès des initiatives d'agriculture urbaine, c'est pourquoi Vision Montréal encourage l'étude des services suivants :

- La valorisation des matières résiduelles à des fins de distribution de compost aux jardins collectifs et communautaires;
- La création de marchés publics locaux et autres circuits courts de distribution dans la mise en marché des produits issus de l'agriculture urbaine;
- La création d'une étiquette « Montréal » visant à identifier et promouvoir les produits cultivés localement;
- L'élaboration d'outils éducatifs et informationnels visant à encourager la prise en charge des projets d'agriculture urbaine par les citoyens;
- Le soutien aux plateformes citoyennes de partage d'information tel que le site *Agriculture Montréal*.

Améliorer le financement destiné à l'agriculture urbaine

Le financement des initiatives d'agriculture urbaine provient principalement de la ville ou d'organismes publics et communautaires. Comme la création et l'entretien d'un jardin peuvent entraîner des coûts importants, il est nécessaire de se demander comment soutenir financièrement de nouvelles incitatives dans un contexte où Montréal connaît depuis quelques années des déficits budgétaires. De plus, il est actuellement difficile pour les arrondissements de financer des projets qui ne s'inscrivent pas dans le cadre du programme de jardins communautaires. Afin de soutenir les projets innovateurs ou les nouveaux acteurs tels que les coopératives d'habitation, par exemple, des approches plus flexibles devront aussi être développées. Voici des exemples d'outils financiers que Vision Montréal juge essentiel d'explorer pour l'avenir de l'agriculture urbaine dans la métropole :

- La création d'incitatifs financiers (à travers la taxe foncière par exemple) afin d'encourager les propriétaires privés à cultiver leurs terrains plutôt que de les laisser en friche ou vacants;
- L'offre d'un soutien financier complémentaire au programme de décontamination Climatsol pour la création de jardins communautaires ou collectifs permanents;
- La réservation d'une partie des sommes destinées à financer la création de Quartier 21 spécifiquement pour l'agriculture urbaine;
- La mobilisation financière de divers acteurs de la société favorables à l'agriculture urbaine (fondations, entreprises, organismes publics et communautaires);
- L'offre d'un appui financier aux services parallèles (marchés publics, outils éducatifs, etc.) et aux projets pilotes innovateurs.

Conclusion

Vision Montréal estime que l'agriculture urbaine a un rôle important à jouer à Montréal et qu'il est du devoir de la Ville de mettre en œuvre des actions concrètes pour en faire la promotion. Ce devoir s'inscrit d'abord dans le lien historique que nous entretenons avec l'agriculture urbaine, mais aussi au regard des ambitions de la métropole en matière de verdissement. L'agriculture urbaine est un volet indispensable pour réduire l'emprise du béton dans notre ville et permettre aux citoyens de se réappropriier l'espace.

Nous croyons toutefois que le portrait de l'agriculture urbaine présentement est incomplet, de sorte qu'il est difficile de prioriser les actions à mettre en œuvre. Il sera essentiel de remédier à cette situation afin de prendre des décisions éclairées en la matière.

Néanmoins, des actions pourraient être entreprises à court terme, notamment en matière de verdissement. En misant sur l'amélioration des pratiques en place (réfection routière, pourcentage d'occupation du sol) et sur la prise en considération de l'agriculture urbaine dans ce processus de verdissement, nous pourrions avancer de manière progressive, mais continue. À plus long terme, nous croyons que la période de planification urbaine dans laquelle la métropole est présentement engagée est l'occasion parfaite pour reconnaître plus formellement l'agriculture urbaine et se doter d'objectifs concrets et chiffrés.

Toutefois, préciser le rôle de la Ville afin qu'elle puisse adéquatement faciliter, encourager et promouvoir l'agriculture urbaine nécessitera une réflexion approfondie où l'apport d'experts devra être sollicité. De nombreuses approches existent actuellement, dont il faudrait vérifier l'efficacité et la pertinence. Nous sommes persuadés que les présentes consultations seront l'occasion de découvrir tout le potentiel transformatif de l'agriculture urbaine. C'est pourquoi nous espérons que cette consultation n'est réellement que le début d'une plus grande prise en considération de celle-ci dans les politiques, stratégies et règlements de la ville de Montréal.